

République Française
Département de Meurthe et Moselle



MAIRIE
DE

54590 HUSSIGNY-GODBRANGE

Tél. : 03.82.44.40.16

Fax : 03.82.44.37.44

Mail : mairiedehussigny@wanadoo.fr

Maison de l'Enfance

48 Rue Pasteur

54590 HUSSIGNY-GODBRANGE

Tél : 03.82.44.49.39

Mail : maisondelenfance.hussigny@riv54.fr

Madame, Monsieur,

A la rentrée prochaine, les horaires de fonctionnement de la garderie seront les suivants :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :

- garderie matin : **de 7h30 à 8h30 (Excepté le jour de la rentrée)**

- garderie midi : **de 11h30 à 13h30**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- garderie soir : **de 15h45 à 18h30 au plus tard**

Mercredi:

- après-midi : **de 13h30 à 18h30 au plus tard**

Les différents tarifs de l'accueil périscolaire tiennent compte à la fois du fonds d'aide de l'Etat et de l'allongement des temps de garde, en proposant plusieurs forfaits le soir en fonction du temps passé à la Maison de l'Enfance.

QUOTIENT FAMILIAL Familles domiciliées Dans la Commune	ACCUEIL DU MATIN PRIX par enfant/jour	ACCUEIL DU MIDI PRIX par enfant/jour	ACCUEIL DU SOIR PRIX par enfant/jour			ACCUEIL DU MERCREDI APRES-MIDI PRIX par enfant/jour
			Forfait 1 De 15h45 à 16h45	Forfait 2 De 15h45 à 17h45	Forfait 3 De 15h45 à 18h30	
..... - 270 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,75€
De 271 à 469 €	1,50 €	6,00 €	1,00 €	1,50 €	1,50 €	2,75€
De 470 à 796 €	1,50 €	7,00 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,75€
De 796 à 1 100 €	2,00 €	7,50 €	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00€
De 1 101 à 1 400 €	2,50 €	8,00 €	1,00 €	2,50 €	3,50 €	4,00€
..... + 1 400 €	3,00 €	9,00 €	1,00 €	3,00 €	4,00 €	6,00€
Extérieur	3,50 €	10,00 €	1,50 €	3,50 €	4,50 €	8,00€

Attention, une réservation préalable est obligatoire.

Chaque famille devra donc réserver, le jeudi midi au plus tard de la semaine précédente, les jours de la semaine (du lundi au vendredi) où son enfant fréquentera la structure. *Vous pouvez utiliser la fiche ci-jointe.*

Possibilité de réserver à l'année ! Pensez à nous informer en cas de sortie scolaire ...

Pour une question d'organisation, **toute absence devra être signalée par mail ou par téléphone au plus tard le matin avant 10h00. Nous ne sommes en aucun cas prévenus par l'école !**

Le paiement de la garderie périscolaire se fait mensuellement, après facturation. Seules les absences pour maladie ou en cas de force majeure ne donneront pas lieu à facturation.

Vous souhaitez inscrire votre ou vos enfant(s) à la garderie périscolaire pour la rentrée 2016/2017 : veuillez nous déposer ou nous retourner par voie mail le dossier d'inscription annuel (ci-joint) dûment rempli, **avant le 22 Juillet 2016.**

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Municipalité

*N.B : Dans le souci d'améliorer la qualité de l'accueil, nous vous demandons de bien vouloir fournir une paire de chaussons à votre enfant (s).
Pour les enfants de moins de 6 ans, des vêtements de rechange.*